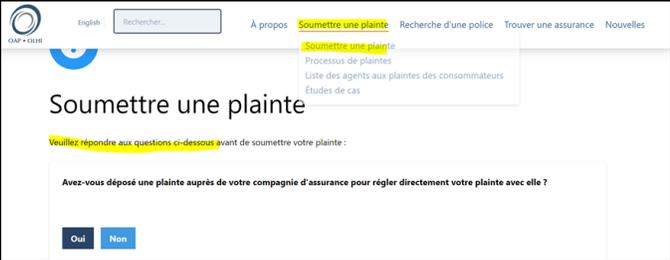


## Démarches lors d'un refus de remboursement de l'assureur privé

1. Suite au refus de l'assureur privé, l'utilisateur doit faire un retour à son assurance pour connaître la raison du refus :
  - Compléter la [lettre 1](#)
  - Joindre une copie de la prescription initiale
  - Envoyer le tout à l'assurance privé (diffère d'un usager à l'autre)
  
2. Si l'assureur refuse toujours le remboursement, l'utilisateur doit faire une démarche auprès de l'association canadienne des compagnies d'assurances de personne (ACCAP) en utilisant une des deux options suivantes :

OPTION 1	OPTION 2
Physiquement par courrier	Électroniquement par courriel
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Compléter la <a href="#">lettre 2</a></li> <li>2. Joindre une copie de la prescription initiale</li> <li>3. Joindre la raison du refus de l'assureur</li> </ol> <p>Envoyer le tout par courrier à l'intention de :</p> <p style="text-align: center;"><b>Ombudsman des assurances de personnes (OAP)</b>  <b>2001, boul. Robert-Bourassa, 17e étage</b>  <b>Montréal (Québec) H3A 2A6</b></p>	<p>Envoyer le tout sur le site d' Ombudsman des assurances de personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se rendre au <a href="https://oapcanada.ca/">https://oapcanada.ca/</a></li> <li>▪ Cliquer en haut sur <i>Soumettre une plainte</i></li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre aux questions</li> <li>▪ Trouver l'assureur dans la liste* et joindre les fichiers :           <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Lettre 2</a></li> <li>2. La prescription initiale</li> <li>3. La raison du refus</li> </ol> </li> </ul>

\*Si l'assureur ne se retrouve pas dans la liste, une plainte ne peut malheureusement pas être effectuée auprès de l'OAP/ACCAP.